

Grande-Bretagne a signé des accords bilatéraux avec quarante pays depuis un an, dont l'Union soviétique, la Yougoslavie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Finlande, le Danemark et la Hollande. Ces accords visent des quantités de plus en plus grandes de produits agricoles.

On entend souvent dire qu'étant donné la situation du change entre la Grande-Bretagne et le Canada, il serait opportun de recourir à des ententes de troc. Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne il y a quelques semaines, sir Stafford Cripps a ainsi répondu à cette proposition:

Le commerce anglo-canadien n'est pas et ne sera jamais le troc bilatéral d'une denrée pour une autre. Certaines gens ont prétendu que, puisque nous avons eu recours à ce procédé à l'égard de pays étrangers, nous aurions pu y recourir dans le cas du Canada au grand avantage de nos deux pays. Cette idée part d'une erreur.

Et plus loin:

C'est une erreur de parler de troc d'acier en échange de bois, ou de marchandises de production en échange de blé; nous n'avons que mentionné certaines quantités de ces produits dans une partie seulement d'accords d'une vaste portée dont l'objet était de réaliser un équilibre approximatif de l'ensemble du commerce en sterling.

Quelques-uns des députés à ma gauche ont dit qu'il conviendrait de recourir à des accords de troc, mais le chancelier de l'Échiquier du gouvernement de Grande-Bretagne a déclaré que ce plan ne pourrait pas fonctionner. J'ai exposé de façon générale la situation difficile de l'agriculture canadienne et j'ai dit hier que le projet de loi à l'étude ne visait pas l'organisation des marchés. Des paroles prononcées par le ministre de l'Agriculture, le 14 mars 1947, corroborent ma déclaration, comme en fait foi la page 1387 du *hansard*. Au cas où il y aurait malentendu à ce sujet, je citerai les paroles du ministre:

On a étudié la question de savoir si le Dominion du Canada devrait posséder une loi permanente d'organisation des marchés. Or, ce n'est pas de cette question que la Chambre est présentement saisie. Donc, toute cette discussion est irrégulière. La Chambre n'est saisie d'aucune motion tendant à l'adoption d'un bill de mise sur le marché des produits agricoles.

La Chambre n'est saisie que d'un projet de loi maintenant certains pouvoirs que le ministre demande. L'expérience des deux dernières années relativement aux accords démontre que même avec ceux qui étaient en vigueur entre les deux pays, le commerce d'État a échoué et est devenu un récif dangereux sur lequel l'agriculture de notre pays pourrait bien faire naufrage.

Nous avons perdu un débouché important pour nos produits agricoles; nous l'avons perdu pour un certain nombre d'années, parce que les accords dont je vous ai parlé prévoient la livraison de produits agricoles pendant

une longue période. Le cultivateur canadien ne peut attendre jusqu'à ce qu'il ait de nouveau accès au marché européen. Le temps est venu de prendre des mesures en vue de trouver de nouveaux débouchés dans l'intérêt des cultivateurs canadiens.

On devrait tenir compte des propositions du député de Calgary-Ouest (M. Harkness). En vertu des accords commerciaux de Genève, le moment est venu pour le Canada de tirer pleinement profit des marchés plus étendus des États-Unis. Il faudrait supprimer les restrictions actuelles qui empêchent l'exportation des porcs et des produits laitiers aux États-Unis. Nous devrions tirer parti du marché de nos voisins que nous ouvrent les traités commerciaux de Genève, au lieu de le fermer à nos producteurs par des interdictions artificielles que le gouvernement du pays a imposées au commerce.

Le problème auquel le Canada doit faire face est de longue portée. Même si on règle bientôt le problème du change, cela n'aidera pas considérablement les cultivateurs canadiens, parce que plusieurs des accords que le Royaume-Uni a conclus sont pour une durée de deux à six ou sept ans. Celui que la Grande-Bretagne a conclu avec la Pologne permettra à l'agriculture de ce dernier pays de mettre en œuvre un programme agricole de longue durée, car il s'agit d'un contrat de plusieurs années.

Le marché qu'offrait la Grande-Bretagne pour nos produits agricoles n'est plus qu'un pâle reflet de ce qu'il était autrefois. Un article qui a paru dans la livraison de janvier 1948 de *Foreign Trade*, publication du ministère du Commerce, donne une idée de l'importance de ce marché.

Cet article, qui porte sur notre commerce avec la Grande-Bretagne, dit ce qui suit:

Le commerce avec la Grande-Bretagne a été le facteur dominant du progrès du Canada depuis quelques années, le flot des exportations en provenance de ce dernier pays au cours des onze années terminées à la fin des hostilités ayant suivi de près les fluctuations de la production des denrées. Cette similitude semble indiquer que la prospérité du Canada a été subordonnée, pour une bonne part, à la vente de nos produits sur le marché anglais.

Le député de Neepawa (M. Bracken) l'a dit aujourd'hui, nous n'avons maintenant que quatre contrats de vivres avec le Royaume-Uni, alors que de 1939 à 1949 nous en avons négocié plus de 125 et que même, une année, il y en avait 22 en vigueur. Des contrats actuels, l'un a trait au blé et l'autre au fromage, mais ce dernier comporte une somme moindre que nos expéditions totales de cette denrée en toute année depuis trente ans. Le contrat à l'égard du bacon est le plus pauvre que nous ayons conclu depuis plusieurs années.